

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 15 juin 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

51 à 53, rue des Tisserands

Demande déposée le 28 novembre 2026 par la compagnie 9518-5070 Québec inc. concernant le lot 3 143 279 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 51 à 53, rue des Tisserands.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre deux galeries à une marge latérale de 1,3 mètre, alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit que la marge latérale est de 2,0 mètres;

Donné à Magog, le 27 mai 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière